

COVID-19 : LA MRCVO PROCÈDE À LA FERMETURE DE SES ÉCOCENTRES

VAL-D'OR, LE 26 MARS 2020. – Hier, en fin de journée, la MRC de La Vallée-de-l'Or (MRCVO) recevait des précisions concernant les aspects de la gestion des matières résiduelles qui se qualifient comme services et activités prioritaires selon la liste établie par le gouvernement du Québec. Ses écocentres ne répondant pas aux critères d'un service prioritaire, elle doit aujourd'hui les fermer au public, et ce, jusqu'à nouvel ordre.

Écocentres fermés et activités de l'enviroparc restreintes

Afin de se conformer aux mesures gouvernementales visant à limiter la propagation de la COVID-19, les écocentres de Malartic, Senneterre et Val-d'Or sont dès aujourd'hui fermés.

Toutefois, à l'enviroparc de Val-d'Or, le centre de transbordement des matières recyclables et le lieu d'enfouissement technique (LET) de la MRCVO restent partiellement en fonction. Leur accès sera limité aux camions de collecte des matières résiduelles et aux industries, commerces et institutions qui demeurent actifs en raison de leurs services et activités jugés prioritaires.

Privilégier la réduction des déchets malgré les contraintes

M. Martin Ferron, préfet de la MRCVO, compte sur la collaboration de la population pour poursuivre les efforts de réduction des déchets malgré les contraintes: « *L'exigence de confinement peut nous motiver à entreprendre un grand ménage de la maison; toutefois, nous prions les gens de conserver chez eux les matières qui doivent normalement être apportées à l'écocentre jusqu'à ce que les ces derniers puissent de nouveau les accueillir.*

Certains items, comme les résidus domestiques dangereux ou le matériel électronique et informatique, peuvent poser de sérieux risques environnementaux ou de santé et de sécurité s'ils sont mis dans les déchets. Je remercie donc les citoyens de continuer de vérifier ce qui est recommandé du point de vue environnemental avant de jeter quelque chose à la poubelle.

De plus, je rappelle que ce n'est pas le moment d'entreprendre de grands projets de rénovation, alors que la consigne est de restreindre nos visites dans les commerces et lieux publics au strict minimum ».

Pour toute question concernant la gestion des matières résiduelles, la ligne Info-récup de la MRCVO demeure en fonction au 819 874-VERT (8378), selon ses heures d'affaires habituelles.

La collecte des matières résiduelles : un service essentiel

La collecte des déchets et la collecte des matières recyclables demeurent sur la liste des services et activités prioritaires. L'équipe de la collecte des matières résiduelles continue donc de circuler sur l'ensemble du territoire pour assurer ce service essentiel.

La MRCVO demande la collaboration de la population pour assurer la santé et la sécurité des préposés à la collecte : « Afin de réduire les risques liés à la COVID-19, nous devons appliquer systématiquement les règlements municipaux sur l'entreposage des déchets. Si ces derniers ne sont pas respectés, les matières ne seront pas ramassées et un billet de non-conformité jaune sera laissé sur les contenants pour aviser le citoyen qu'il y a un problème », explique M. Marco Veilleux, directeur du Service de l'environnement.

La MRCVO rappelle les règles importantes à respecter :

- Les déchets doivent toujours être emballés dans des sacs de plastique étanches et noués; jamais déposés en vrac dans la poubelle, le bac ou la boîte à déchets.

Si les contenants contiennent des déchets en vrac, ils ne seront pas vidés, car les risques que leur contenu soit dispersé ou projeté sur le préposé au moment de la levée sont trop grands.

- Il est de la responsabilité des propriétaires d'assurer la salubrité des espaces d'entreposage des déchets. Par précaution, nos préposés ne ramasseront pas les matières s'ils jugent que ces espaces ne sont pas conformes aux règlements.
- Les mouchoirs, masques, lingettes et gants souillés, et tout produit d'hygiène personnelle, doivent être mis dans des sacs bien fermés avant d'être placés dans des contenants de déchets fermés; jamais mis dans le sac ou le bac de récupération, ni dans la toilette.
- Les sacs et les bacs de déchets doivent être mis en bordure de route LA VEILLE du jour de la collecte.

- 30 -

Source : Sophie Richard-Ferderber
Coordonnatrice en communication
MRC de La Vallée-de-l'Or
819 825-7733, poste 232 | 819 856-5866
sophierf@mrcvo.qc.ca